



*Bureau syndical du
 09 septembre 2021*

DELIBERATION N° 2021-09-062
*Demande d'aide financière dans le cadre du programme EcoCulleghju-Liceu
 édition 3 (année scolaire 2021-2022)*

Nombre de membres 25			L'an deux mille vingt et un, le neuf septembre, à dix heures trente, le bureau syndical régulièrement convoqué, le trois septembre par le Président s'est réuni dans les locaux du SYVADEC situé dans la zone artisanale, à Corte sous la présidence de Monsieur Georges GIANNI, Président de séance Marie-Laurence SOTTY a été désignée secrétaire de séance. Le quorum étant atteint, le bureau peut valablement délibérer.
En exercice	Présents	Votants	
16	11	11	
<p>Présents : Georges GIANNI, POLI Xavier, FERRANDI Etienne, MATTEI Jean-François, GIFFON Jean-Baptiste, GIORDANI Jean-Pierre, MARIOTTI Marie-Thérèse, BERNARDI François, SOTTY Marie-Laurence, MARCHETTI Etienne.</p> <p>En visio-conférence MICHELETTI Vincent</p>			
<p>Absents : GUIDONI Pierre, NEGRONI Jérôme, LACOMBE Xavier, MARCHETTI François-Marie et BRUZI Benoît.</p>			
<p>Certifié exécutoire,</p> <p>après transmission en Préfecture le :10/09/2021 et de la publication de l'acte le:10/09/2021</p> <div style="text-align: right;">   Pour le Président, par délégation, Le Directeur Général Adjoint Vincent ANDREI </div>			

Accusé de réception en préfecture
 02B-200009827-20210909-2021-09-062-DE
 Date de télétransmission : 10/09/2021
 Date de réception préfecture : 10/09/2021

Monsieur Jean-Pierre GIORDANI, Vice-Président, expose,

Le programme EcoCulleghju-Liceu a été lancé en 2019 par le SYVADEC en partenariat avec le rectorat de l'Académie de Corse. Il s'agit d'une adaptation du programme EcoScola destiné aux établissements du secondaire. Les 2 programmes permettent aux écoles et collèges-lycées qui envoient leur candidature à l'éducation nationale d'obtenir la labellisation E3D - niveau 1.

En raison de la situation sanitaire liée au COVID, l'organisation des accompagnements a dû être adaptée pour les années 2020 et 2021 : calendrier du programme revu (rallongement du délai de mise en place du tri et de réalisation du projet éco-défi pour les premiers établissements en démarche), organisation des comités de suivi en distanciel (sur demande), report de l'évènement éco-défi (avec adaptation en distanciel) et rajout d'une mission pour le service prévention sur la partie éco-défi qui a consisté à réaliser le tournage et le montage vidéo des projets portés par les établissements.

Face aux contraintes lourdes auxquelles les établissements ont dû faire face, certains d'entre eux ont choisi de reporter leur participation alors même qu'ils avaient débuté leur accompagnement, réduisant ainsi de moitié le nombre de participants.

Pour l'édition 3 (la précédente édition ayant été annulée) correspondant à l'année scolaire 2021-2022, les objectifs sont les suivants

- Accompagner les établissements en démarche E3D, en lien avec le rectorat :
 - o 6 collèges et lycées
 - o Les cantines associées
- Labelliser les établissements. Pour cette nouvelle édition, le SYVADEC prévoit de distribuer aux élèves lors des labellisations en juin, des goodies écoconçus à partir de déchets et fabriqués localement, en partenariat avec le FabLab de Corte. Si la conception des objets fait partie d'un dossier distinct, leur acquisition quant à elle, fait partie du présent dossier.
- Organiser les EcoDéfis en mai 2022.

Si la situation sanitaire le permet, les établissements participants seront réunis pour présenter leur projet éco-défi sur la thématique déchets.

Un jury désignera les 2 établissements lauréats qui remporteront un chèque, sur la base de la grille de notation élaborée par le SYVADEC qui intègre les critères suivants : innovant, participatif, impact sur l'environnement et communication.

Pour le programme EcoCulleghju-Liceu édition 3 qui va se dérouler sur l'année scolaire 2021-2022, le montant total maximum de l'opération (si éco-défis en présentiel) est estimé à 24 000 € ventilés comme suit :

- 8 000 € pour la partie accompagnement des établissements
- 16 000 € pour les Eco-Défis

Le co-financement envisagé est de 12.000 € soit 50 %, le solde étant financé sur fonds propres par le Syvadec

Il est demandé aux membres du bureau de bien vouloir approuver le présent plan de financement et autoriser le Président du Syvadec ou son représentant à déposer un dossier de demande financement à hauteur de 50% ou à défaut le meilleur taux possible de l'opération auprès de l'ADEME et de l'Office de l'Environnement de la Corse, le solde ainsi que le SYVADEC sur fonds propres

Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20210909-2021-09-062-DE
Date de télétransmission : 10/09/2021
Date de réception préfecture : 10/09/2021

Le Bureau syndical, après en avoir délibéré :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L.5211-1 et 5711-1,

VU la délibération 2020-08-056 du 18 août 2020 portant délégation d'attributions du Comité au Bureau,

VU la délibération 2020-10-067 relative à la demande d'aide financière pour l'édition 2

Considérant l'implication du Syvadec dans la pédagogie en faveur de la prévention des déchets

Considérant la nécessité d'obtenir le cofinancement de l'ADEME et de l'Office de l'Environnement de Corse pour ce type d'opération, le solde restant à la charge du Syvadec

Considérant que les crédits sont inscrits au budget,

Ouïe l'exposé M. Jean-Pierre GIORDANI, Vice-Président

A l'unanimité :

- Donne acte au rapporteur des explications entendues,
- Abroge la délibération 2020-10-067 en raison de son report en lien avec la crise sanitaire
- Approuve le plan de financement le programme EcoCulleghju et Ecoliceu édition 3 (programme 2021-2022)
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à solliciter une demande de subvention au meilleur taux possible auprès de l'ADEME et de l'Office de l'Environnement de la Corse, le solde restant à la charge du Syvadec
- Autorise le Président ou son représentant à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération dans la limite des crédits budgétaires.

Fait et délibéré à Corte les jours, mois et an que dessus,



Pour extrait certifié conforme,

Le Président

Don-Georges GIANNI

Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20210909-2021-09-062-DE
Date de télétransmission : 10/09/2021

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du SYVADEC et peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bastia dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa publication.